

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 7 juillet 2022

**OBJET :**

**Voyage à Najac  
Frais de séjour**

**Rapporteur : Mme CADET  
Délibération n°5**

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Le rapporteur rappelle que le Conseil d'Administration du CCAS a délibéré le 5 avril 2022 pour autoriser le Président à signer la convention ANCV « Programme Seniors en Vacances » 2022.

Dans le cadre de ce programme, le CCAS d'Essey-lès-Nancy a organisé un séjour à Najac, aux « Bastides », du 4 au 11 juin 2022. 30 personnes et une accompagnatrice ont participé au voyage, 3 personnes ont été contraintes d'annuler leur participation.

Le coût total du séjour s'élève à 9 861,50 € et celui du transport à 4 600 €. Cette somme reste à la charge des participants.

Cependant, le CCAS a sollicité le soutien financier de la CARSAT pour les participants qui sont éligibles. Ainsi la somme de 1000 € a été accordée pour 14 participants, soit une subvention de 71,43 € par personne éligible. Il convient pour ces derniers de déduire cette aide du coût total de leur séjour.

Par ailleurs, afin de renforcer la cohésion de ce groupe et des liens créés lors de ces séjours, un repas post voyage sera organisé en septembre dont le coût reste à la charge des participants.

**PROPOSITION**

Il est proposé au Conseil d'Administration de fixer la participation totale du voyage (frais de séjour, assurance annulation, transport et repas post voyage) par personne, comme suit :

- 307,87 euros pour 13 participants éligibles à l'aide ANCV et à l'aide de la CARSAT
- 379,30 euros pour 2 participants éligibles à l'aide ANCV et non éligibles à l'aide de la CARSAT.
- 487,87 euros pour 1 participant non éligible à l'aide ANCV et éligible à l'aide de la CARSAT
- 559,30 euros pour 14 participants non éligibles à l'aide ANCV et à l'aide de la CARSAT.
- 148,39 euros pour 1 accompagnatrice dont le reste à charge concerne uniquement le coût du transport.
- 10 euros pour 3 personnes qui ont été contraintes d'annuler leur séjour et pour qui l'assurance annulation reste à charge.

## DELIBÉRATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 11 juillet 2022.

Pour extrait,



Le Président,

Michel BREUILLE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**REUNION DU JEUDI 7 JUILLET 2022**

**SOUS LA PRESIDENCE DE  
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	11
Nombre de votants	14

**PRÉSENTS :**

Mmes Nadine CADET, Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE, Catherine CHOPIN-RENAULD, Geneviève BENJAMIN, Marie-France METZELARD et Claudine ROBERT.

MM. Jacques THOUVENIN, Claude CHASSARD et Patrick CAILMAIL.

**POUVOIRS :**

Mme Evelyne DEVOUGE à M. Michel BREUILLE  
M. Christophe CHEVARDÉ à Mme Catherine CHOPIN-RENAULD  
Mme Annette FRANCISCO à M. Claude CHASSARD

**ABSENTS :**

Mmes Janine MARCHAL et Françoise VIRIOT  
M. Gabriel HOFFER

**Pour extrait,**

**Le Président,**  
  
**Michel BREUILLE**

